



JOURNAL OFFICIEL

HEBDO F@OT 21

N°9

JOURNAL DU 26 SEPTEMBRE 2020

L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
A lieu le VENDREDI 2 OCTOBRE 2020 à 19H00
A CHATILLON SUR SEINE
Salle Polyvalente Luc Schreder

L'Assemblée Générale du District de Côte d'Or se déroulera le Vendredi 2 octobre 2020, à 19h00, à **CHATILLON SUR SEINE - Salle Polyvalente Luc Schreder**

17 H 45 Pointage des clubs

18 H 00 Accueil des clubs et invités

1. Approbation du PV de l'A.G du 30 Novembre 2019
2. Allocution du Président et des Personnalités
3. Adoption des Rapports d'activités des Commissions
4. Présentation des Statuts du District ->
5. Présentation du bilan financier 2019-2020
6. Rapport du Commissaire aux comptes
7. Budget prévisionnel 2020/2021
8. Election des membres du Comité Directeur / Election des membres de la Délégation
9. Résultats des votes
10. Remise des Médailles du District
11. Clôture de l'Assemblée Générale

Tous les clubs ont reçu, le 17/09/2020, sur la messagerie électronique officielle, les documents nécessaires.

En cas de non réception, merci de contacter rapidement le secrétariat du District.

Compte tenu des contraintes sanitaires actuelles, **un seul représentant par club** sera autorisé à participer à l'Assemblée. **Le port du masque sera obligatoire.** Du gel Hydro alcoolique sera mis à l'entrée de la salle.

Nous vous demandons, également, de respecter les gestes barrières.

ARBITRE AUXILIAIRE

La saison 2020/2021 va recommencer ce week-end.

Au vue de la situation sanitaire actuelle et à titre exceptionnel, la Commission Départementale de l'arbitrage a décidé de faire apposer, par la LBF, le cachet Arbitre Auxiliaire sur les licences des dirigeants ayant Recyclé ou passé l'Examen lors de la saison 2019/2020.

Comme chaque saison des sessions arbitre auxiliaire seront mises en place **mais uniquement pour les Examens.**

Les premières sessions auront lieu les

- 25/09/2020 à PRECY à la Salle ERL (à Côté du Gymnase) à 19h30
- 09/10/2020 à VOULAINES LES TEMPLIERS - Salle municipale, (place de l'église) à 19 h 30
- 30/10/2020 à SEURRE – Salle des Fêtes à 19 h 30

Le District est à la recherche de salle pour les secteurs suivants

- SECTEUR VAL DE SAONE
- SECTEUR DE LA TILLE
- SECTEUR BEAUNE 1
- SECTEUR BEAUNE 2

Pour les 2 secteurs de BEAUNE, nous recherchons un club central pouvant accueillir les clubs de ces secteurs afin qu'il n'y ait pas un trop grand kilométrage pour chacun.

Les dates des sessions au Siège du District vous seront communiquées sur le site du district

Les sessions seront de maximum 15 personnes. Les salles devront avoir une capacité de 30 personnes afin de respecter la distanciation de 1 m.

Les clubs accueillant devront fournir du gel hydro alcoolique.

Les participants devront porter un masque OBLIGATOIREMENT et apporter leur matériel pour écrire.

Les clubs pourront se rendre dans les secteurs de leur choix et auront l'obligation s'inscrire, en envoyant un mail au secrétariat (achapon@cote-dor.fff.fr)

TEST PHYSIQUE

Vous êtes convoqués au test physique qui aura lieu **du 17 Octobre 2020 aux Stade des Bourroches.**

- **Arrivée à 8 h 45 (heure impérative)**
- **Echauffement à 9 h 00**
- **Début du test à 9 h 30**

Nous vous recommandons de lire ATENTIVEMENT les informations données ci-dessous.

Des vestiaires seront mis à votre disposition par groupe.

Vous pourrez :

- vous changer sur place ou arriver en tenue pour le test physique.
- vous doucher sur place (sauf évolution des consignes).

Vos actions se feront dans le respect des règles sanitaires (distanciation, port du masque en salle, lavage des mains...).

Nous vous demandons par contre de vous munir :

- **D'un masque personnel au minimum,**
- **D'un nécessaire pour la douche.**

Pour rappel, ce test est obligatoire et les modalités se trouvent dans le RI 2020-2021.

La convocation vous a été envoyée sur le mail officiel

Le Président de la CDA

AGENDA

PROCES VERBAUX

COMITE DIRECTEUR

PV N°16 CD/4

REUNION DU : 14 septembre 2020 par visioconférence et en présentiel

Présidence : M DURAND D

Présents : Mmes– TILLOL P – STORNO P - DUCREUX E - MM.– DUJARDIN N – GIANNINI E
MONNIN M - -THIBERT J - VALOT N. LECOURE B- - MM. AUCAIGNE P- URBANIAK N

Invité : M. CALZADA G

Excusés : Mme PARIZOT E - MM. BERNIER PY - DA SILVA S - BOTTOU YP (pouvoir D DURAND) -
FAORO P- PAGANT JM - EL IDRISSE M

Absents non excusés : MM. ABBEY J - BRIEND V

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 07/07/2020

Réunion du Comité Directeur du 24/08/2020 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

II-INFORMATIONS DU PRESIDENT

Commission des surveillance des opérations électorales :

- La commission c'est réunie le jeudi 10 septembre et à validé les candidatures soumises à son examen

Statistiques :

- Légère baisse des effectifs à ce jour par rapport à la saison précédente, les rentrées des jeunes se font en cette période

Médailles :

- Sur proposition des clubs, le CD valide les propositions de médailles sachant qu'il n'y aura pas de remise officielle lors de l'AG :
 - o Nicolas Brunel club de FCMLP
 - o Francioli Joel club de FCMLP
 - o Christian Prunel club ASPTT Entreprise

Présences des élus au réunions de secteurs foot animation format Visio

- Les élus volontaires ont été positionné sur les visio en appui de la CT DAP pour échanger avec les clubs

Validation du barème financier

- Pas de modifications sur le barème financier 2020/2021, il est validé en l'état

Proposition de suppression des amendes pour forfait en D4

Le CD propose de supprimer les amendes suite à forfait sur le mois de septembre pour la Division 4 compte tenu des difficultés à compléter leur effectif en cette période.

Retour Commissaires aux comptes :

- Les détails sont fournis au CD par Jérôme THIBERT tout en sachant que la validation des commissaires aux comptes sera effective cette semaine et envoyée aux clubs avec tous les documents

Modification du texte de la coupe F Bachelard Sport Comm (suppression des prolongations) :

A titre exceptionnel, pour la saison 2020/2021, l'article 2.2.a pour la Coupe de Côte d'Or F BACHELARD – SPORT COM, portant sur la durée des rencontres est suspendu.

Ajout de l'article 10 : sur la durée des rencontres

Elle sera déterminée de la manière suivante :

La durée du match est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre les deux périodes, une pause de quinze minutes est observée.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (hormis pour la finale) : Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire lors de la finale : une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée de la manière suivante : après les quatre-vingt-dix minutes, l'arbitre ordonne un repos de cinq minutes et procède à un tirage au sort pour le choix du camp ou du coup d'envoi. Après les quinze premières minutes, les joueurs changent de camp, mais l'arbitre n'accorde pas de repos.

En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation lors de la Finale : Les équipes se départagent par l'épreuve des tirs au but.

Numéros de téléphone pour les correspondants et Présidents :

- La 1^{ière} permanence COVID assurée ce week end a mis en lumière que l'absence de numéros à contacter d'urgence dans chaque club sur FOOTCLUBS était contraire au bon fonctionnement de nos instances
- Un état de tous les clubs avec l'absence de numéro joignable en urgence va être établi par le secrétariat, chaque club aura obligation de faire le nécessaire dans footclub pour avoir un ou deux correspondants joignables en toutes circonstances.

Phase automne seniors Féminines à 11 en Inter-Districts :

Daniel FONTENIAUD interroge les Districts afin de connaître l'état d'avancement de la mise en place de cette compétition.

Les Districts du Doubs - Territoire de Belfort et de la Haute-Saône se sont regroupés avec 25 équipes et 5 groupes de 5 équipes.

Les Districts de Côte d'Or, du Jura, de la Nièvre et de Saône et Loire ont réuni 16 équipes avec deux groupes de 8 équipes, comprenant 4 équipes pour la Côte d'Or, 6 équipes pour le Jura, 1 équipe pour la Nièvre et 5 équipes pour la Saône-et-Loire.

- Le District du Jura gèrerait le Groupe A, composé des 6 équipes du Jura, d'1 équipe de Côte d'Or et d'1 équipe de Saône-et-Loire.

- Le District de Côte d'Or gèrerait la Groupe B, composé de 3 équipes de Côte d'Or, de 4 équipes de Saône-et-Loire et d'1 équipe de la Nièvre.

Les souhaits de ces quatre Districts : matches à 12h00 les dimanches et que les 2 premières équipes de chaque groupe puisse accéder à la phase R3F Access, soit 4 accessions.

Il n'y aura par ailleurs pas de compétitions dans l'Yonne.

Au total, 12 accessions sont programmées pour cette phase Automne au niveau de la R3F phase automne, l'intersecteur DTB Haute-Saône bénéficiera donc de 8 accessions en R3F Access.

III – Assemblée générale Financière et Élective

- Les clubs doivent être à jour financièrement avec le relevé de juin pour participer à l'assemblée générale. Le secrétariat va envoyer une notification officielle aux clubs concernés
- Déroulé de l'AG financière et élective
 - Cette AG sera d'un format réduit dans la durée compte tenu de la crise sanitaire, un seul délégué par club, pas d'invités, hormis la commission de surveillance des opérations électorales, du maire et des élus locaux ainsi que le représentant de la Ligue. Le déroulé est présenté et validé, tous les documents seront envoyés dans la semaine aux clubs.
 - Modification des statuts
 - Les statuts du District ont été modifiés avec l'aide de Jean Pierre DARMIGNY, ces statuts répondent aux modifications souhaitées par la Fédération concernant les élections des représentants des clubs de district à l'AG de Ligue et différents compléments
 - Complément sur le scrutin proportionnel de liste
 - Possibilité pour le CD et le bureau de se réunir en Visioconférence, téléphoniquement ainsi que par courrier électronique
 - Compétences de la commission de surveillance des opérations électorales

III – SAISON SPORTIVE 2020/2021

Inter secteurs U18, U15 et U13

- La côte d'Or aura :
 - 2 équipes en U18IS
 - 3 équipes U15IS
 - 4 équipes U13IS

COVID

L'application des mesures liées à la crise sanitaire doivent être rappelées pour certains clubs. Le port du masque autour du stade et la gestion de la buvette semblent être les sujets sensibles. Un rappel sera fait aux présidents et référents COVID, la poursuite de nos activités footballistiques en dépendent, il faut apporter le plus grand sérieux dans la gestion de cette crise.

Compétitions seniors

Quelques matchs reportés suite à la COVID le week end passé. La permanence de ce week end du 19 et 20 septembre sera assurée par Jérôme THIBERT Tel : 0662053589

Prochain CD visioconférence et présentiel : à définir

Levée de la séance à 20 h 15

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le secrétaire de séance : Jérôme THIBERT

Le Président : D. DURAND

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES et FOOTBALL DIVERSIFIE

PV N°17 CC/6

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE : M. LECOURE Bernard

PRESENTS : MM. BRUNEL N – NAUDET JP – BELORGEY B – FAORO P – BAILLY P

I - CHAMPIONNATS SENIORS 2020/2021

1.1 CHANGEMENTS DE DATES/HORAIRES

RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
22760708	A	D2	MONTBARD VENAREY	2 LONGVIC	27/09/2020	12H	26/09/2020	19H30	STADE SAINT ROCH 1 à MONTBARD
22760711	A	D2	CHEVIGNY ST SR	2 U.C.C.F	1 27/09/2020	12H		11H	
22760720	A	D2	LONGVIC	2 DIJON U.L.F.E.	1 11/10/2020	12H			STADE MAURICE COLSON 1 à LONGVIC
22760734	A	D2	LONGVIC	2 SOMBERNON GISSEY FC	1 25/10/2020	12H			STADE MAURICE COLSON 1 à LONGVIC

22760706 D2 A VAL DE NORGE – SOMBERNON GISSEY du 27/09/20 se jouera le 26/09/20 à 19h30

Droit 20 € à VAL DE NORGE pour demande tardive.

Les clubs désirant jouer en nocturne doivent avoir un éclairage contrôlé par la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives.

La commission, en possession de l'accord des clubs, inverse les rencontres suivantes, soit :

- Match ALLER 22761204 D3 B BRESSEY 2 – M.P.L. 2 du 27/09/20 se jouera à Pontailier
- Match RETOUR 22761270 D3 B M.P.L. 2 – BRESSEY 2 du 07/03/21 se jouera à Mirebeau.

1.2 MATCHS REPORTES - REPROGRAMMATION DES MATCHES

22760529 D1 PLOMBIERES – AISEREY IZEURE du 27/09/20 se jouera le 01/11/20

22760900 D2 B ECHENON – MANLAY du 04/10/20 se jouera le 01/11/20

1.3 MATCH ARRETE

23079175 CCO D3 – D4 REMILLY – DIJON AFRIQUE du 20/09/20

Match arrêté à la 68ème minute par l'arbitre. L'équipe de DIJON AFRIQUE ne comptant plus assez de joueurs sur le terrain.

En conséquence, la Commission des Compétitions dit REMILLY qualifié au prochain tour

1.4 FORFAITS

La commission ne met pas d'amende pour forfait en D4 sur tout le mois de Septembre. (voir PV du Comité Directeur daté du 14 Septembre 2020)

23079151 CCO D2 LONGVIC 2 – MANLAY du 20/09/20

Forfait déclaré de MANLAY.

En conséquence, la Commission des Compétitions dit LONGVIC 2 qualifié pour le prochain tour de Coupe.

Amende 50 € à MANLAY.

23079176 CCO D3 – D4 AHUY – MAREY 2 du 20/09/20

Forfait non déclaré de MAREY.

En conséquence, la Commission des Compétitions dit AHUY qualifié pour le prochain tour de Coupe.

Amende 100 € à MAREY.

Les frais de déplacement de l'arbitre sont à la charge de MAREY.

23079162 CCO D3 – D4 MONTIGNY SUR AUBE – M.V.F. 3 du 20/09/20

Forfait déclaré de MONTIGNY SUR AUBE.

En conséquence, la Commission des Compétitions dit M.V.F. 3 qualifié pour le prochain tour de Coupe.

Amende 50 € à MONTIGNY SUR AUBE.

23079172 CCO D3 – D4 OUGES 2 – SAULON CORCELLES 2 du 20/09/20

Forfait déclaré de SAULON CORCELLES 2.

En conséquence, la Commission des Compétitions dit OUGES 2 qualifié pour le prochain tour de Coupe.

Amende 50 € à SAULON CORCELLES.

1.5 COURRIEL

ST APOLLINAIRE : Pris note. Le match 22760889 D2 B se jouera sur la pelouse naturelle.

II. CHAMPIONNATS JEUNES 2020/2021

2.1 REPROGRAMMATION DES MATCHES

Suite aux qualifications des équipes de MVF 1 – LONGVIC 1 – BEAUNE 1 – QUETIGNY 1 – CHEVIGNY ST SR 1 – DAIX 1 au deuxième tour de la Coupe Gambardella qui se déroulera le 27/09/2020.

La commission remet au 3/10/2020 les matches ci-dessous :

- 22772289 U18 D1 QUETIGNY 1 – IS SELONGEY 2
- 22772290 U18 D1 MVF 1 – DAIX 1
- 22772291 U18 D1 BEAUNE 1 – GEVREY 1

La commission remet à une date ultérieure le match ci-dessous (attente résultat du 2^{ème} tour de la Coupe Gambardella)

- 23061701 U18 D2 B CHEVIGNY ST SR – LONGVIC

2.2 MATCHS REPORTES

Suite à la déclaration de cas positif à la COVID 19, nous vous informons que les rencontres ci-dessous sont mises en date ultérieure.

23186385 U18 D3 B ENT FAUVERNEY 2 – ENT EF VILLAGES du 27/09/20 se jouera en date ultérieure
22772329 U15 D1 JDF 21 – M.P.L. du 19/09/20 se jouera en date ultérieure
22772327 U15 D1 CHEVIGNY – U.S.C.D 2 du 19/09/20 se jouera en date ultérieure
22772328 U15 D1 ST APOLLINAIRE 2 – IS SELONGEY du 19/09/20 se jouera en date ultérieure
23061758 U15 D2 B ENT TILLES – GROUPEMENT GENLIS VILLERS du 26/09/20 se jouera en date ultérieure
23186461 U15 D3 B ENT F.C.C.L. – GROUPEMENT GENLIS VILLERS du 26/09/20 se jouera en date ultérieure.
22787231 U13 D1 ST APOLLINAIRE – U.S.C.D du 26/09/20 se jouera en date ultérieure.
23061786 U13 D2 A FONTAINE DIJON 3 – U.S.C.D. 2 du 26/09/20 se jouera en date ultérieure.
23186784 U13 D3 E U.S.C.D. 3 - PLOMBIERES du 26/09/20 se jouera en date ultérieure.

2.3 CHANGEMENT DE DATE/HORAIRE

RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en U18 – U15 – U13 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

Aucune remise de match ne peut s'effectuer sans l'accord du District

La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
22772290	O	U18 D1	MVF	1 DAIX	1 03/10/2020	15H		16H	Non demandée
22772333	A	U15 D1	IS-SELONGEY	1 DFCO (FEM)	3 26/09/2020	14H			STADE DU REVEIL 1 à IS SUR TILLE
23186727	C	U13 D3	F.C. VINGEANNE	1 GRESILLES F.C	2 26/09/2020	15H	17/10/2020		
23061702	B	U18 D2	MARSANNAY	1 MIREBELLOIS PONT/LAM	1 27/09/2020	09H30	26/09/2020	18H	
23061788	A	U13 D2	MARSANNAY	2 A.S. P.T.T. DIJON	2 26/09/2020	14H		13H30	
23061788	A	U13 D2	A.S. P.T.T. DIJON	2 MARSANNAY	2 26/09/2020	14H			STADE DE LA RENTE LOGEROT 2 à MARSANNAY LA COTE
23061834	B	U13 D2	CHENOVE	1 MIREBEL/PONT/LAM	1 26/09/2020	13H			STADE LE PASQUIER DU BOIS 1 à PONTAILLER SUR SAONE
23061834	B	U13 D2	MIREBEL/PONT/LAM	1 CHENOVE	1 26/09/2020	13H		15H	STADE DU PARTERRE 1 à MIREBEAU SUR BEZE

23186462 U15 D3 B ENT LACANCHE – ENT OUGES du 26/09/20 se jouera le 24/10/20

22787232 U13 D1 DAIX – IS SELONGEY du 26/09/20 se jouera à 13H30

23186839 U13 D3 F FCCL – RUFFEY STE MARIE 2 du 26/09/20 se jouera le 17/10/20
 23186840 U13 D3 F ENT SAULON OUGES – SAVIGNY CHASSAGE du 26/09/20 se jouera le 17/10/20

2.4 COURRIEL

AHUY et DAIX : La Commission des Compétitions rappelle aux deux clubs qu'il est obligatoire de faire la demande sur Footclubs, avec la catégorie, la poule du match concerné.

F.C. GRESILLES : Sans l'accord des autres clubs, La Commission des Compétitions demande à ce que les matchs se jouent ce samedi.

MARSANNAY : Pris note. Le Secrétariat répondra.

III. CHAMPIONNATS FOOT DIVERSIFIE 2020/2021

FOOT ENTREPRISE

3.1 DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE/HORAIRE

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
22883414	A	D1FE	CHENOVE MUNICIPALE	1	ATLAS F.C	1	26/09/2020	14H30	15H30
22883415	A	D1FE	GROUPAMA SPORTS	1	A.S. P.T.T. DIJON	1	14/11/2020	14H30	14/11/2020

22883410 DIJON JURISTES – GROUPAMA se jouera le 24/10/20

22883412 MUNICIPAL DIJON – TAKE U.S. se jouera le 24/10/20

IV. CHAMPIONNATS FEMININS

3.1 DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE/HORAIRE

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure
23176353	A	D1FEM11	LONGVIC	2	ENT.J.S. EPINACOISE	1	27/09/2020	10H
23176357	A	D1FEM11	ENT.J.S. EPINACOISE	1	PARAY U.S.C.	1	04/10/2020	15H
23176362	A	D1FEM11	LONGVIC	2	C.F TALANT	1	11/10/2020	10H

23176634 D1FEM11 A TALANT – NEVERS 58 du 27/09/20 se jouera en date ultérieure.

VI. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – **U13 D1** - Séniors Féminines – U18 F – U15 F

La FMI sera mise en place en phase printemps pour les championnats U13 D2 et U13 D3

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi**

8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

FMI NON REALISEES – JOURNEE du 20/09/20

Match 23079173 CCO D3-D4 PLOMBIERES 2 - GROUPAMA

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et la valide.

Après vérification, il s'avère qu'aucun dirigeant du club de GROUPAMA n'est rattaché à l'équipe. La Commission demande au club de GROUPAMA de faire le nécessaire pour la prochaine journée.

Absence de constant d'échec. Amende 36 € pour PLOMBIERES.

6.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 19 et 20/09/2020

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I : R.A.S.

Non transmission de la F.M.I : R.A.S

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : B. LECOUR

Le Secrétaire : N. BRUNEL